

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/24 DU 01 OCTOBRE 2021

Portant sur la vente de la parcelle AM 102

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01 octobre 2021
à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021
sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE
Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr et Mme CITAIRE Pierre
qui souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée AM 102
sise à Montmaud
d'une contenance de 11a35ca

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, :

- Accepte de vendre ladite parcelle au demandeur
- Fixe le prix de vente à 518 €
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1^{er} Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif.
- Décide que les frais de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021
Et Affichage du :19/10/2021